

## Conditions générales de vente formation Rodrigue

*Dernière mise à jour 27 avril 2022*

### OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de ventes (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation et ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Organisme de Formation Rodrigue consent au Client, acheteur professionnel qui l'accepte, une formation issue de son catalogue de formation et ou une formation répondant à ses besoins spécifiques.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que Rodrigue ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer.

### OFFRE

**Catalogue et tarifs de formation accessible à l'adresse suivante :** <https://cluster.rodrigue-solution.com/formation-2/>

Formations Inter-entreprises : Formation issues du catalogue formation de Rodrigue réalisée au choix au sein des locaux du Client, de la société Rodrigue, et ou dans un tout autre lieu extérieur.

Formations Intra-entreprise : Formation spécifique ou sur mesure pour le compte du Client réalisée au choix au sein des locaux du Client, de la société Rodrigue, et ou dans un tout autre lieu extérieur.

Formations en ligne/à distance : se présentent sous la forme de « sessions virtuelles » qui sont des formations délivrées en télémaintenance par le formateur, avec interaction immédiate des stagiaires.

### MODALITES D'INSCRIPTION

Toute demande de disponibilité pour une formation doit être adressée par mail à [formation@rodrigue.fr](mailto:formation@rodrigue.fr) minimum un mois avant les éventuelles dates souhaitées, et en fonction des disponibilités restantes.

Un audit du besoin sera effectué avec le commanditaire, permettant de définir les modalités de la formation. Un exemplaire lui sera transmis.

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par Rodrigue et jointe à ces présentes conditions générales de vente. Elle devra être validée par le Client et retournée, signée dans les plus brefs délais afin d'arrêter des dates de formation, par e-mail ou courrier.

Sans retour au minimum 72h avant la date de la prestation, l'organisme formateur se réserve le droit d'annuler la formation. En cas de pluralité de Clients et ou de mutualisation de services, Rodrigue se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues.

Un minimum de participant d'une personne est requis – le maximum étant toutefois limité à 5 personnes pour chaque session, sauf cas exceptionnel et à l'appréciation du formateur.

Un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de l'inscription.

La facturation sera émise après la formation à chaque entité participative.

### MODALITES DE FORMATION

Rodrigue est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix.

Une journée de formation en présentiel (intra ou inter-entreprises), ou en ligne, correspond à 7 heures de présence par jour, horaires généralement effectués : de 9h30 à 17h30 avec 1h de pause repas.

Les participants à une formation en présentiel (intra ou inter-entreprises) qui se tient dans les locaux de Rodrigue sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux de l'entreprise. Ils reçoivent une convocation par mail, dans laquelle figurent : le programme de formation et le déroulé pédagogique, le règlement intérieur, un livret avec les modalités d'accueil et les moyens techniques.

Rodrigue fera parvenir au Client tous les documents relatifs à la formation, dont la convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail si besoin.

Les attestations de présence et d'assiduité peuvent également être adressées au Client sur demande.

### DEMATERIALIZATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement environnemental, les supports fournis pour les sessions de formation sont des ressources pédagogiques dématérialisées, consultables et téléchargeables via notre communauté utilisateurs sur un espace dédié, à l'adresse suivante <https://cluster.rodrigue-solution.com/accueil/> rubrique DOCUMENTATION. L'accès aux tutoriels est protégé par un login/mot de passe, ces identifiants vous sont communiqués dans le mail de convocation.

2 rue des Tartres – 95110 Sannois - France – Fax : + 33 (0)1.39.95.15.09 – E-mail : [commercial@rodrigue.fr](mailto:commercial@rodrigue.fr)

Support : +33 (0)1.39.32.77.88 - Standard administratif/commercial : +33 (0)1.39.95.02.32

[www.rodrigue-solution.com](http://www.rodrigue-solution.com)

## **PRIX ET REGLEMENTS**

Les prix en vigueur des formations figurent dans l'annexe « Conditions tarifaires » jointe aux fiches de programmes détaillées. Egalement consultables sur le lien <https://cluster.rodrique-solution.com/formation-2/>

Les prix sont indiqués en euros et hors taxes auxquels sont appliqués les taux de TVA en vigueur. Toute formation commencée est due en entier et peut ne pas être remboursée sauf exception (voir convention de formation).

Les factures sont payables en euros, à réception de facture ou à contrario dans les 30 jours qui suit, net, sans escompte, par virement ou chèque bancaire.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. Rodrigue se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justificatif, lorsque les frais de recouvrement réellement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

## **REPLACEMENT D'UN PARTICIPANT**

Rodrigue offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, sauf dans le cas d'une prise en charge par un OPCO où une nouvelle demande devra être faite.

Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit à [formation@rodrique.fr](mailto:formation@rodrique.fr)

## **MODALITES DE PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS**

En cas de prise en charge totale et ou partielle d'une formation par un opérateur de compétences (OPCO) ou tout autre organisme tiers, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge au moins 15 jours avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur le devis fourni par Rodrigue (case à cocher + nom de l'OPCO à indiquer) ou sur son bon de commande et joindre une copie de ladite demande obligatoirement ;
- de notifier sur le devis le nombre exact de participants à la formation ainsi que leurs noms et prénoms, qui doivent être identiques à ceux communiqués par vos soins à l'OPCO
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers et ou OPCO, Rodrigue procédera à l'envoi de la facture aux organismes concernés.

En cas de prise en charge partielle, le reliquat sera facturé directement au Client.

Dans le cas où les organismes concernés ne confirment pas la prise en charge financière de la formation et ou que Rodrigue n'a pas reçu la prise en charge au 1er jour de la formation ni dans les 20 jours qui suivent la fin de la formation, le coût de la formation sera supporté par le Client, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la formation.

En cas de non-paiement par l'organisme tiers et ou l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, dans un délai de 3 mois à compter de la date de facturation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé en conséquence.

## **REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un Client passerait une commande à Rodrigue, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Rodrigue se réserve le droit de ne pas honorer la commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## **CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS**

### PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être signalée par téléphone et confirmé par écrit (e-mail, LRAR) voir coordonnées de contact dans le pied de page ci-dessous

Pour toute annulation non justifiée intervenant entre 1 et 5 jours ouvrables avant le début du stage, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité de dédommagement

Pour toute annulation non justifiée communiquée par le Client le jour même de la formation, 100% du montant de la formation sera facturée au Client à titre d'indemnité de dédommagement.

### PAR L'ORGANISME DE FORMATION

Rodrigue se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard 7 jours avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques ou lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant (cas exceptionnel des formations multisites collectives). Dans ce cas, les entreprises et les stagiaires seront prévenus par mail dans les meilleurs délais et de nouvelles dates ou sites leur seront proposés.

2 rue des Tartres – 95110 Sannois - France – Fax : + 33 (0)1.39.95.15.09 – E-mail : [commercial@rodrique.fr](mailto:commercial@rodrique.fr)

Support : +33 (0)1.39.32.77.88 - Standard administratif/commercial : +33 (0)1.39.95.02.32

[www.rodrique-solution.com](http://www.rodrique-solution.com)

En cas de force majeure, tel que visé à l'article 1218 du code civil, Rodrigue peut être contraint d'annuler et ou de reporter une formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux reconnus habituellement par la jurisprudence et sans que cette liste soit restrictive : l'absence du formateur intervenant, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes, les désastres naturels, les incendies, le réseau Sncf Ratp, les compagnies aériennes, les maladies virales infectieuses, etc...

#### **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive de RODRIGUE et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client ne peut de même effectuer de copies de logiciels utilisés lors de la formation.

#### **RESPONSABILITE**

Le Client se pose fort du respect des interdictions ci-dessus listées de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation, et, déclare se porter à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Rodrigue ne peut être tenu responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le Client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au Client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

La responsabilité de Rodrigue ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, de données, de fichiers, préjudice commercial, atteinte à l'image et la réputation.

#### **CONFIDENTIALITE**

Toutes informations (hormis celles accessibles au public) dont Rodrigue ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. La présente clause autorise Rodrigue à communiquer les informations au sein du Groupe AVH auquel appartient l'Organisme de Formation. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

#### **PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Rodrigue prend très au sérieux le respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables, notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et du décret 2018-687 du 01/08/2018 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Loi Informatique et Libertés », modifiée par la loi n°2018-493 du 20/06/2018 relative à la protection des données personnelles (ci-après les « Dispositions applicables »).

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par l'Organisme de Formation aux fins de réalisation et de suivi de la formation.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

2 rue des Tartres – 95110 Sannois - France – Fax : + 33 (0)1.39.95.15.09 – E-mail : [commercial@rodrigue.fr](mailto:commercial@rodrigue.fr)

Support : +33 (0)1.39.32.77.88 - Standard administratif/commercial : +33 (0)1.39.95.02.32

[www.rodrigue-solution.com](http://www.rodrigue-solution.com)

**RODRIGUE SAS** au capital de 350 000 € - RCS Pontoise B 422 040 121 - SIRET 422 040 121 00028 - Code NAF 6202 A

TVA Intracommunautaire FR 36422040121

Numéro de déclarant d'activité organisme formateur : 11 95 05702 95

#### **COMMUNICATION**

Le Client autorise expressément Rodrigue et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

#### **LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'Organisme de Formation et ses Clients relèvent de la Loi française.

#### **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Rodrigue qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

#### **RECLAMATION**

Toute demande de réclamation liée aux formations est à formuler par écrit à l'adresse suivante : [formation@rodrigue.fr](mailto:formation@rodrigue.fr)

Une réponse vous sera apportée sous 48h.